

Vue d'ensemble

6.5.2026 - | Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés

Les autorités de protection des données et de la vie privée du G7 collaborent afin d'identifier les enjeux et opportunités communs, de s'adapter avec agilité aux évolutions en cours et de mettre en œuvre des approches réglementaires concertées visant, autant que possible, à assurer une uniformité et une certitude juridique.

Plan d'action 2026

Pour faire face aux défis mondiaux en matière de protection de la vie privée, la Table ronde des autorités de protection des données et de la vie privée du G7 de 2026 s'appuiera sur les trois grands piliers définis dans le Plan d'action 2026 :

Pilier 1 - Libre circulation des données dans la confiance

Assurer le transfert sécurisé, transparent et responsable des données personnelles d'un pays à l'autre.

Pilier 2 - Technologies émergentes

Promouvoir le développement et l'utilisation des technologies émergentes, comme l'intelligence artificielle, de façon à renforcer la confiance, le respect de la vie privée et la protection des données personnelles, avec une attention particulière portée à la protection des mineurs.

Pilier 3 - Coopération en matière d'application de la loi

Renforcer la capacité collective d'application de la loi en cernant et en surmontant les difficultés juridiques et pratiques ainsi qu'en partageant les connaissances et les expériences.

Les groupes de travail

Depuis 2022, la Table ronde des autorités de protection des données et de la vie privée du G7 a constitué des groupes de travail spécialisés afin de s'attaquer à des enjeux mondiaux dans le domaine de la protection des données et de la vie privée.

Libre circulation des données dans la confiance

Le groupe de travail sur la libre circulation des données dans la confiance examine les approches réglementaires existantes et les outils de transfert des données afin de trouver des moyens de favoriser l'interopérabilité future.

- **Rapport** : Analyse comparative des éléments de base de la certification du Règlement général sur la protection des données (RGPD) en tant qu'outil pour les transferts et du système du Forum mondial sur les règles relatives aux transferts transfrontaliers de données (en anglais)

Ce groupe est coprésidé par la commission de protection des renseignements personnels du Japon et le commissaire fédéral allemand chargé de la protection des données et de la liberté de l'information (BfDI).

Technologies émergentes

Le groupe de travail sur les technologies émergentes fait la promotion du développement et de l'utilisation des technologies émergentes de manière à renforcer la confiance et la protection de la vie privée.

- **Étude de cas** : Cas d'utilisation sur les technologies d'amélioration de la confidentialité du Groupe de travail sur les technologies émergentes des autorités de protection des données et de la vie privée du G7 (en anglais)
- **Déclaration** sur l'intelligence artificielle et les enfants (en anglais)
- **Document de terminologie** : Réduire l'identifiabilité dans la perspective internationale : définitions législatives et politiques relatives à l'anonymisation, la pseudonymisation et la dépersonnalisation dans les pays du G7

Ce groupe est présidé par le commissariat à l'information du Royaume-Uni.

Coopération en matière d'application de la loi

Le groupe de travail échange des pratiques dans le domaine de la protection des données et de la vie privée et cerne les priorités en matière d'application de la loi qui se recoupent. Pour y parvenir, ce groupe de travail tient des discussions, échange de l'information et promeut les ententes bilatérales ou multilatérales en matière d'application de la loi.

- **Document de référence** : Promouvoir la coopération dans l'application des lois (en anglais)

Ce groupe est coprésidé par la commission de protection des renseignements personnels du Japon et la Commission fédérale du commerce des États-Unis.

<https://www.cnil.fr/fr/g7-vue-d-ensemble>